

Conseil des parents du 11^e arrondissement**Zone Nord**

30 novembre 2022

Participant.e.s :

Bénédicte Dageville (Adjointe au Maire du 11^e chargée de la petite enfance), Julien Keime (Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11^{ème}), Corinne Velly (Coordinatrice Petite Enfance - Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11e et 12e arrondissements).

Représentant.e.s des parents : Laure Pichon-Renaud Blanc-Fontenille (crèche 108 rue Saint-Maur), Lydie Selebran (crèche 117 avenue Philippe-Auguste), Pauline Lange (crèche 117 avenue Philippe-Auguste), Simon Lafargue (crèche 117 avenue Philippe-Auguste), Nicolas Huche (crèche 9 rue Servan), Elodie Martin (crèche 9 rue Servan), Guillaume Valadon (crèche 9 rue Servan), Cécile Violleau-Farineau (crèche 30 bis avenue Philippe Auguste), Aline Geltzenlichter (crèche 81 bis rue Jean-Pierre Timbaud), Jean-Yves Bezault (crèche 16 rue Robert Houdin), Caroline Bratzlawsky (crèche 16 rue Robert Houdin).

Présentation de l'instance par Mme Bénédicte Dageville (voir support en pièce jointe)

Il y a deux conseils des parents dans le 11^e arrondissement : le conseil sud et le conseil nord. La ligne de séparation des territoires des deux conseils est le boulevard Voltaire.

Ces conseils sont des lieux d'échange. Leurs objectifs sont de :

- Permettre des échanges entre les membres élus (les parents) et les membres de droit (représentant du Maire d'arrondissement, coordinatrices des crèches de l'arrondissement, responsables des établissements regroupés pour le conseil, médecin d'encadrement du service de PMI) ;
- Impliquer les parents à propos des dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants ;
- Faire émerger des initiatives prises par les parents et/ou les professionnel.le.s.

Le conseil promeut les initiatives collectives, en particulier celles qui ont une assise territoriale et une ouverture sur le quartier. Ce n'est pas : une réunion sur la gestion de l'établissement, une réunion sur la pédagogie à mettre en œuvre, une réunion où l'on débat de cas individuels.

Dans chaque établissement, des parents se sont portés volontaires. Les parents élisent un.e ou plusieurs président.e.s au cours de la 1^{ère} séance de leur conseil.

Dans chaque établissement, les parents élus ont pour mission de recueillir les questions et les propositions des parents (à travers des boîtes à idées, réunions, mails, stands dans le hall, forums web, ...) et transmettent au.x président.e.s de leur conseil, les points à inscrire à l'ordre du jour. Ce projet d'ordre du jour doit ensuite être communiqué aux services de la Mairie 15 jours avant la réunion afin que des expert.e.s puissent être sollicités pour répondre.

Le fonctionnement des conseils de parents (calendrier et membres) :

Chaque conseil se réunira au rythme de deux à trois séances par an. Ces conseils sont composés de l'adjointe au Maire, du DGAS en charge des services à la population, de la cheffe de pôle petite enfance de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11^e et 12^e arrondissements, de la ou des coordinatrices, des responsables des établissements représentés au sein du conseil de parent, de partenaires de la PMI, des parents élus.

Une **présentation des acteur-riche-s du fonctionnement de la crèche** qui correspondait à une demande des parents membres du conseil en 2021-2022 est faite par Corinne Velly. Elle pourra être renouvelée à chaque session du conseil des parents de rentrée. Le support sera transmis à l'ensemble des membres du conseil dès ultime validation de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) de la Ville de Paris.

Élection de la présidence du conseil

Mme Pauline Lange (crèche 117 avenue Philippe-Auguste) est élue présidente et sont élues vice-présidentes Mmes Elodie Martin (crèche 9 rue Servan) et Caroline Bratzlawsky (crèche 16 rue Robert Houdin).

À la suite de l'accord des parents présents, l'ensemble des adresses mails des parents membres du conseil leur seront transmises.

Les parents présents donnent leur accord pour que la validation de la présidente et des vice-présidentes suffisent en vue de la publication de chaque compte rendu sur le site Internet de la Mairie du 11^e.

L'ensemble des parents indiquent souhaiter que les prochaines réunions aient lieu en présentiel. La Mairie du 11^e reviendra rapidement vers eux avec une proposition de date (à 18h30 un soir de semaine de février ou plus probablement de mars) arrêtée en fonction de la disponibilité des salles.

Dans chaque établissement, les parents élus recueilleront les questions et les propositions des parents et transmettront aux co-président.e.s du Conseil des parents les points à inscrire à l'ordre du jour. Celui-ci doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil 15 jours avant la réunion.

Tour de table

Bénédicte Dageville propose aux parents d'exprimer leurs attentes ou les sujets qu'ils souhaiteraient voir aborder lors d'un prochain conseil.

Des parents émettent le souhait que davantage d'activités puissent être proposées, au sein de leur crèche de leur enfant: spectacle, intervention d'artistes ou de conteur, atelier jardinage.

Les parents demandent à avoir davantage d'information sur les spectacles proposés aux 0-3 ans. Le Mois de la parentalité actuellement en cours leur est indiqué. Son programme est accessible ci-après : <https://picoulet.centres-sociaux.fr/mdfp/>

Des parents souhaiteraient que soient évoquées les situations de difficultés de recrutement, de tension sur les effectifs et de grèves dans les crèches municipales.

Des parents souhaiteraient avoir davantage d'information sur l'inscription à l'école maternelle et la sectorisation scolaire.

Les menus pourraient également être mis à l'ordre du jour de la prochaine session du conseil des parents, comme les produits désinfectants utilisés (lesquels ? pourquoi ? comment ?).

Corinne Velly apporte des éléments de réponse sur les raisons de l'absence de surchaussure au sein des crèches municipales. Il ressort d'une étude du laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) relative à l'hygiène des sols que quel que soit le circuit emprunté par les parents avec ou sans des surchaussures, les résultats n'apportent pas de résultats probants quant à l'état sanitaire des sols et que le fait même de les mettre peut amener à se salir les mains à cette occasion en touchant ses chaussures et à véhiculer des germes ensuite. L'achat des surchaussures à usage unique en tissé ou en plastique n'est, par ailleurs, plus proposée par cohérence avec la démarche de promotion du développement durable (notamment par la réduction de nos déchets).

Les responsables peuvent si elles le souhaitent mettre à disposition des surchaussures en coton qui sont lavées sur place.

La date du prochain conseil des parents du secteur nord du 11^e vous sera proposée prochainement.